

Mots très forts et très encourageants du cardinal **Raymond Leo Burke**, préfet du Tribunal suprême de la signature apostolique, à "Famille Chrétienne" :

"Continuez à manifester, continuez à montrer que cette loi est injuste et immorale. L'Église vous soutiendra dans ce combat pour la justice."



"La loi que la Révélation nous a donnée nous apprend que le premier droit d'un être humain est de vivre. Cette vérité qu'est l'inviolabilité de la vie innocente, est d'autant plus évidente lorsque l'on se souvient que le Christ est mort pour tous les êtres humains, sans exception. (...) De plus, le premier précepte de loi naturelle est de promouvoir et de protéger la vie humaine. Inscrit dans le cœur de chacun, ce précepte est partagé par tout le monde, quelle que soit l'orientation spirituelle (...)

Les hommes politiques qui se disent catholiques, mais qui soutiennent l'avortement en prétendant ne pas vouloir imposer leurs convictions religieuses sont dans l'erreur puisque, ainsi que je l'ai dit, la révélation divine ne vient que confirmer ce que la loi naturelle, accessible à tous, a déjà établi. Et ceux qui font ouvertement la promotion de l'avortement ne doivent donc pas avoir accès à la sainte communion (...)

La famille a le premier rôle [dans le dans le respect de la vie] car ce sont les parents qui doivent apprendre à leurs enfants à respecter la vie humaine et à se respecter eux-mêmes. Dans un deuxième temps, l'éducation religieuse doit préparer les enfants à avoir ce regard. Dans cette optique, la catéchèse est très importante. Pendant des années, la manière d'enseigner le catéchisme aux enfants a été tellement pauvre qu'il y a une nécessité de réaliser un vrai travail sur ce point. J'espère que ce temps où la catéchèse a été appauvrie est révolu. Je me souviens que, lorsque j'étais évêque d'un diocèse, j'ai essayé tant que j'ai pu de remédier à ces problèmes (...)

L'enseignement de l'Église est très clair. L'union sexuelle est morale dans le cadre du mariage, celle-ci étant l'expression d'un amour fidèle, permanent et fécond, c'est-à-dire procréatif, entre un homme et une femme. **Une note de la Congrégation pour la doctrine de la foi, parue en 2003 et signée par le cardinal Ratzinger, alors préfet de cette même congrégation, condamnait ainsi toute forme de légalisation des unions homosexuelles. La nature nous enseigne que l'homme et la femme sont faits l'un pour l'autre. L'altérité est une condition nécessaire au mariage. Il faut donc comprendre que l'Église catholique n'approuvera jamais les unions homosexuelles (...)**

J'ai suivi le combat des Français contre cette loi. Je peux leur dire ceci : continuez à manifester, continuez à montrer que cette loi est injuste et immorale. L'Église vous soutiendra dans ce combat pour la justice. J'encourage ainsi les prêtres et les évêques à continuer sur cette voie et manifester leur opposition dans la rue si nécessaire. C'est important qu'ils montrent l'exemple. Moi-même, il m'est arrivé de manifester, notamment à l'occasion de Marche pour la vie. Dans Evangelium vitae, Jean-Paul II fait référence à la désobéissance civile, c'est dans ce genre de cas que nous devons la pratiquer.